COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FERRAILLEUR / FERRAILLEUSE

INSCRIVEZ-VOUS À CE PROGRAMME
→ CARRIERE EN CONSTRUCTION.COM



QUEL EST SON RÔLE?

- Met en place des tiges, des treillis métalliques ou tout autre matériau similaire pour renforcer le béton;
- Coupe, plie, cintre, attache, soude, pose et installe l'acier d'armature utilisé dans la construction de coffrages, de colonnes, de poutres, de dalles ou de tout autre ouvrage analogue;
- Fabrique et installe des pièces d'armature et des éléments préfabriqués;
- Installe des jointures mécaniques, des ancrages et des goujons.

Cette description s'inspire de plusieurs sources et peut être sensiblement différente de la définition du métier inscrite dans le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

QU'EST-CE QUE ÇA PREND?

DEXTÉRITÉ

TRÈS BONNES CONDITION ET COORDINATION PHYSIQUES

→ **INTÉRÊT** pour l'acquisition des connaissances liées à l'application des formes géométriques et des volumes, à des notions de mathématique et à des principes de physique liés à la manutention des ouvrages en béton;

→ **HABILETÉS** pour le déplacement d'objets lourds, pour l'exécution des gestes répétitifs et pour le travail en hauteur.

TAUX HORAIRES
Selon les conventions collectives (août 2026)

ENTRE
39,83 $ /H
ET 51,32 $ /H

PERSPECTIVES D'EMPLOI

TRÈS BONNES

FORMATION

DEP DE 735 HEURES

QUEL EST LE PARCOURS SCOLAIRE À SUIVRE?

FORMATION REQUISE

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Pose d'armatures de béton (5076)

RÉGION OFFRANT LA FORMATION

- Montréal

PRÉALABLES SCOLAIRES

Pour accéder à cette formation, il suffit de remplir l'une des **QUATRE** conditions suivantes :

DÉTENIR UN DIPLÔME

Être titulaire d'un **diplôme d'études secondaires** ou de son équivalent reconnu;

OU

Être titulaire d'un **diplôme d'études supérieures** comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 15 ANS

Avoir **au moins 15 ans** au 30 juin de l'année scolaire précédant l'admission à un projet pilote de concomitance ou au parcours Métier d'avenir-études;

ET

- Avoir atteint une maturité vocationnelle;
- Avoir obtenu les unités de 2e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- Poursuivre la formation générale (au secteur des jeunes ou des adultes) en concomitance avec la formation professionnelle pour acquérir les préalables manquants de 3e secondaire afin d'obtenir le diplôme d'études professionnelles ou le diplôme d'études secondaires dans le cadre du parcours Métier d'avenir-études. Une autorisation du ministère de l'Éducation (MEQ) est nécessaire pour l'admission d'un ou d'une élève en concomitance de la 3e secondaire dans ce programme d'études.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 16 ANS

Avoir **au moins 16 ans** au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle la personne commence la formation;

ET

- Avoir obtenu les unités de 3e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le MEQ;

OU

- Avoir réalisé des apprentissages reconnus équivalents;
- Être titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1er cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de 2e secondaire de la formation générale des adultes.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 18 ANS

Avoir **au moins 18 ans** au moment de commencer la formation;

ET

- Posséder les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG);
- Posséder les préalables spécifiques au programme d'études visé;

OU

- Avoir réalisé des apprentissages reconnus équivalents.

APRÈS LE DIPLÔME, COMMENT ACCÉDER AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION?

- L'industrie est composée de métiers et d'occupations liés à différents types de certificats de compétence.
- La fonction de ferrailleur ou ferrailleuse fait partie de la catégorie des métiers.
- Pour travailler sur un chantier, il faut d'abord détenir un certificat de compétence apprenti, puis un certificat de compétence compagnon.

VOICI LES PRINCIPALES ÉTAPES POUR **OBTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE :**

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE **APPRENTI (CCA)**

Il faut démontrer à la Commission de la construction du Québec (CCQ) la réussite du DEP *Pose d'armatures de béton*.

Pour en savoir plus ou pour découvrir les autres façons d'obtenir un CCA, notamment pendant les études, consultez le www.ccq.org/apprenti.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE **COMPAGNON (CCC)**

Une fois le CCA obtenu, il faut effectuer **une période d'apprentissage de 2 000 heures**. Cette étape permet d'être admissible à l'examen de qualification provinciale, dont la réussite mène à l'obtention du CCC du métier.

Pour en savoir plus ou pour découvrir les autres façons d'obtenir un CCC, rendez-vous au www.ccq.org/compagnon.

Des mesures sont en place pour favoriser l'inclusion et accroître la présence des femmes, des membres des Premières Nations et des Inuit, ainsi que des personnes issues de la diversité de la société québécoise.

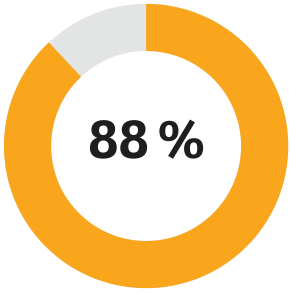
Consultez-les au www.ccq.org/inclusion.

À QUOI RESSEMBLENT LES PERSPECTIVES D'EMPLOI?

Les perspectives d'emploi pour ce métier sont très bonnes. Même si la demande pour ce métier est stable, le roulement élevé de la main-d'œuvre et le nombre insuffisant de nouveaux et nouvelles diplômé(e)s créent des besoins de recrutement sur le marché du travail.

SALAIRE ANNUEL MOYEN* (2025)

Personne apprentie ayant travaillé au moins une heure	**36 079 $**
Personne avec le statut de compagnon ayant travaillé au moins une heure	**83 700 $**
Personne avec le statut de compagnon ayant travaillé au moins 500 heures	**93 305 $**



Proportion des **personnes avec le statut de compagnon** ayant travaillé au moins 500 heures

** Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.*

QUELQUES STATISTIQUES (2025)

1 824
ferrailleur(-euse)s été actif(-ive)s sur les chantiers.

260
entreprises ont recruté des ferrailleur(-euse)s.

117
nouveaux et nouvelles apprenti(e)s ont été admis(es) dans l'industrie. C'est un nombre inférieur à la moyenne annuelle de 143 pour la période 2021-2024.

LA PLACE DES FEMMES (2025)

34
femmes ont été actives sur les chantiers, représentant 1,9 % de la main-d'œuvre exerçant ce métier.

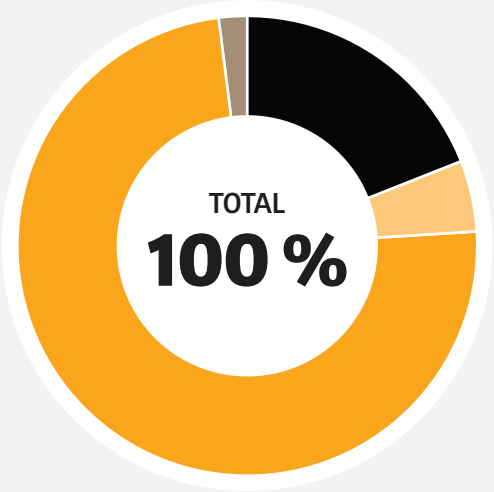
VOLUME DE TRAVAIL PAR SECTEUR (2025)

GÉNIE CIVIL ET VOIRIE
19 %

INDUSTRIEL
5 %

INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL
74 %

RÉSIDENTIEL
2 %



74 %

du volume de travail pour ce métier s'effectue dans le **secteur institutionnel et commercial** où l'activité devrait demeurer élevée au cours des prochaines années.

La main-d'œuvre est également active dans le **secteur du génie civil et de la voirie**, qui devrait aussi continuer d'offrir un volume de travail élevé.

TAUX HORAIRE

Selon les conventions collectives (août 2026)

	Génie civil et voirie	Industriel, institutionnel et commercial	Résidentiel léger
Apprenti(e)			
1ère période	43,62 $	43,61 $	39,83 $
Statut de compagnon	**51,32 $**	**51,31 $**	**46,85 $**

NOMBRE DE PERSONNES SALARIÉES ACTIVES (2025)

Abitibi-Témiscamingue	14
Bas-St-Laurent–Gaspésie	74
Côte-Nord	22
Estrie	93
Île de Montréal	207
Laval-Laurentides-Lanaudière	514
Montérégie	337
Mauricie–Bois-Francs	111
Outaouais	108
Québec	291
Saguenay–Lac-St-Jean	44
Extérieur et Baie-James	9
Total	**1 824**

ÂGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE (2025)

	Apprenti(e)	Statut de compagnon	Ensemble de ce métier	Ensemble des métiers et occupations
ÂGE MOYEN	**30**	**40**	**38**	**39**
Moins de 30 ans	53 %	17 %	24 %	26 %
30 à 54 ans	45 %	73 %	67 %	59 %
55 ans et plus	2 %	10 %	9 %	15 %
Nombre total de personnes salariées	**357**	**1 467**	**1 824**	**203 039**

CARRIERE EN CONSTRUCTION .COM

POUR EN SAVOIR PLUS

Commission de la construction du Québec (carriere en construction.com), 2026